

REGLEMENT SPORTIF

Coupe de Vendée M11 3x3

Généralité	
Catégorie	Coupe de Vendée M11 (F ou M ou mixte)
Forme de jeu	3 x 3
Nombre d'équipes engagées	Illimité
Nombre d'équipes engagées par GSA	Illimité
Type de licences autorisées	Compétition volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Catégories autorisées	M7 avec simple surclassement, M9, M11. Sous-classement interdit
Plages d'implantation autorisées	Samedi 10h-17h et dimanche 10h-16h

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Coupe de Vendée Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de Vendée, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Terrain : Le terrain a une dimension de 6m X 12m

Filet : La hauteur du filet est 2m

Ballon : Le ballon utilisé est un ballon allégé à 18 panneaux avec une combinaison de couleurs. Poids : 230-250 grs.

Formule sportive : La formule sportive sera établie en fonction du nombre d'équipes engagées. Système éliminatoire en matchs simples ou poules de 3 avec une élimination par match simple ou par poule et par tour. Les matchs simples se jouent en 3 sets gagnants de 25 points avec tie-break éventuel de 15 points. Les matchs de poule se jouent en 2 sets gagnants de 25 points avec tie-break éventuel de 15 points.

Pour les poules : 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait. En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de set perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Protocole des rencontres :

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des équipes	H – 30 minutes
Présence de l'arbitre et du marqueur	H - 30 minutes
Installation terminée du terrain et du matériel	H - 30 minutes
Contrôle terminé des présences et signature de la feuille de match	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 13 minutes à H - 3 minutes
Début du match	H

Chaque participant devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le club recevant devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Arbitrage : L'arbitrage est assuré par l'équipe qui reçoit pour les matchs simples et par l'équipe qui ne joue pas pour les plateaux à 3 équipes.

Participants :

a) composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 5 remplaçants.

b) responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

Le Service :

- a) Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent
- b) Services consécutifs : un joueur ayant servi ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.
- c) Pas de rotation après 3 services consécutifs d'un même joueur, contrairement au championnat.

Remplacements des joueurs :

Le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur ayant servi ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service
- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

Position des joueurs :

La position des joueurs sur le terrain est libre. Il n'y a pas de joueur arrière.

Temps morts :

2 temps morts de 30 secondes par set sont accordés à l'entraîneur.

Calendrier :

Le Comité effectue le tirage au sort qui détermine le tableau de compétition jusqu'à la finale.

Les matchs doivent se dérouler avant la date butoir fixée par le Comité soit une semaine avant le prochain tour.

Lorsque les deux clubs se sont mis d'accord pour le jour et l'heure du match, la demande de modification au calendrier départemental doit être effectuée sur internet via l'espace club du site de la FFVB.

Saisie des résultats :

La saisie des résultats doit se faire avant 20h, le dimanche suivant la rencontre, sur le site FFVB.

Les feuilles de match peuvent être directement téléchargées sur le site FFVB à la saisie des résultats, envoyées par mail au Comité Départemental ou par courrier au Comité dans les 48h suivant la rencontre.

Cas non prévus :

Le Comité Départemental tranche tous les cas non prévus au présent règlement à partir des règlements généraux de la Ligue de Pays de la Loire et ceux de la FFVB, sur proposition d'une ou des Commissions Départementales. Il veille également à la cohérence de ce règlement avec ceux cités ci-dessus.